



Demande de préavis d'un mois refusée

Par **antone1**, le **22/01/2014** à **13:06**

bonjour, j'ai fait il y a un mois la demande auprès de mon bailleur social pour mon préavis de départ d'un mois. Je ne perçois plus de chômage, donc vraiment plus aucune ressource, de plus j'ai 23 ans, célibataire, pas d'enfant, et je déclare une bonne situation sur 2 années précédentes, donc je ne perçois pas d'aide à l'ass, rsa j'ai déclaré cette situation à mon bailleur social et après avoir décidé de me faire un préavis de deux mois au lieu d'un, j'ai relancé en leur exposant mes problèmes etc...au final, ils n'ont pas changé d'avis et pourtant il est évident que ma situation est très mauvaise et on prétend que ma caution servira à payer le dernier loyer si il le faut, je suis jeune et je n'ai ni connaissance ni aide pour me défendre et leur imposer mon départ qui est tout à fait légitime. Je ne sais pas comment faire, est-ce que j'ai le choix ? comment faire ? rester le mois qu'il m'impose serait avoir de gros problèmes étant donné qu'il va falloir payer loyer et charges avec de l'argent que je n'ai pas...et pourtant il y a des preuves etc...c'est ce que j'ai voulu éviter en déposant mon préavis....j'espère avoir de vos conseils, cordialement

Par **Lag0**, le **22/01/2014** à **13:12**

Bonjour,

Les cas de préavis réduits à un mois sont exclusivement ceux listés par la loi 89-462.

- obtention d'un premier emploi
- mutation
- perte d'emploi
- nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi
- locataires âgés de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile

- bénéficiaires du revenu minimum d'insertion ou du revenu de solidarité active

Si vous n'entrez pas dans un de ces cas, vous ne pouvez prétendre au préavis réduit. Vous dites être sans emploi non bénéficiaire d'allocation, mais cela ne suffit pas pour prétendre au préavis réduit.